CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la ville et les faubourgs.—DIX PIASTRES PAR AN, payables en six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un habitant de quelque'un à la Nouvelle-Orléans charge de payer, régulièrement. L'abonnement est exigible d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins avis, que celui qui voudra suspendre son abonnement, le fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les prend pas dans une seule langue. Le prix est de UN PIASTRES pour chaque ligne ou moins, pour la première insertion, et CINQUANTE CENTS pour chaque insertion subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront reçus aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Mazes.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cussac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 24 heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 2 heures de l'après-midi. 25 fev

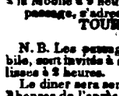

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

Du Bayou Sara.	*Les Lundis.*
Mercredis,	Jeudis.
Vendredis,	Samedis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

23 mars—20 JOHN DOUGLASS.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ses ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à vis la rue Conti ou à

BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—87 rue Gravier.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression MERCHANT, capitaine Swigler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à [31 mai] JOHN KILSHAW, JR.

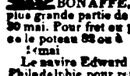

POUR PHILADELPHIE, Le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face le poteau 82 ou à

JS. REED & Co.
1 mai rue Royale, No. 35

Le navire Edward Bonnaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour remonter le Delaware.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier CHESTER, capt. W. Watson, fera ses voiles positivement le 24 mai—Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau No. 60, ou à

JAMES REED & Co.
24 mai 35, Royale

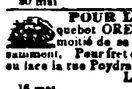

POUR PORTSMOUTH, N. H.—Le A.1. navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter sa cargaison. Pour ce tret ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. G. HEWES & Co,
20 mai 47 Camp.

POUR LA MOBILE—La goélette paquebot OREGON, capit. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou en face la rue Poydras, ou à

LINCOLN & MAYNARD,
16 mai. 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour les Ports d'Europe.

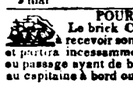

POUR LONDRES—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à

10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

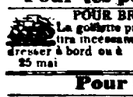

POUR LIVERPOOL.—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou pour le reste du fret, ou à

9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE. Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

LEGENDRE & SAMORY,
9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, [Texas.]. La goélette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

J. REED & Co.
25 mai rue Royale No. 35

Pour les Antilles.

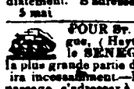

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre SARAH recevra son chargement le 25 et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord ou à

23 mai R GRONING & Co.

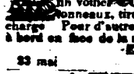

POUR MATANZAS—La jolie goélette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu—Pour balance du fret ou passage, s'adresser à

7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

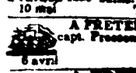

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à

5 mai R GRONING & Co.

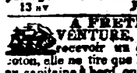

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Hayti) le beau brick fin voilier—le SENEGALAIS, capt. Guersuil, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. (19 avl

A FRETER OU A VENDRE—Le brick fin voilier SERAL, de New York, de 127 tonneaux, tirant neuf pieds d'eau lorsqu'il est chargé Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à

EASTMAN & BROTHERS,
23 mai No. 30, Vieille Levée

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à

10 mai THOMAS BARRETT & Co

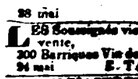

A FRETER—La jolie goél. ONTARIO, capt. Preston. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
6 avril 24, Douane

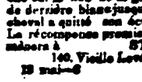

A FRETER—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagemens pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

13 av JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER—La barque anglaise A. I. VENTURES, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 13 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars—87 R. & J. CURRELL.

A FRETER (pour un des ports du Sud)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. I. Crose, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE—La jolie goélette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 28, rue Royale.

TOILE D'EMBALLAGE & CORDAGES —300 pièces de Toile du Kentucky; 300 rouleaux de corde en débarquement des steamers Mississippian et Tuskina, et à vendre par

Wm. G. HEWES & Co,
28 mai 47, rue du Camp.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente,
300 Barriques Vin de Bordeaux : 100 do. de Bergerac.
24 mai E. TASTET & A. DELAMARE.

15 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PERDU—Un CHEVAL de 4 ans, alezan léger, de 5 ans, le dos un peu écorché, une marque blanche sur le nez de la grandeur de la main; le pied droit de derrière blanc jusqu'à la première jointure. Le dit cheval a quitté son écurie mercredi, 25 du courant. La récompense promise sera payée à quiconque le ramènera à

STEPHEN W. TURNER,
140, Vieille Levée, cabaret du Cheval Volant.
29 mai—6

Avis de Banques et de Compagnies.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nlle. Orléans, 13 Février, 1836.

Les actionnaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures des Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 6 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels se seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRÊTRE,
M. S. CUCULLU, } Commissaires.
14 mai

BANQUE DE CARROLLTON.

LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total de sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiemens, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé ou reçu en faveur de paiemens qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

JOHN NICHOLSON, caissier.
16 mai

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est donné par les présentes que la direction de cette institution à la Nouvelle Orléans élira le 14 juin prochain les directeurs des différentes succursales qui doivent être établies à Baton Rouge, Bayou Sarah, Idropolis et Providence, et que ladite direction élira aussi en même temps les caissiers de ces différentes succursales. Adresser jusqu'au dit jour les demandes dans les bureaux de la Banque.

26 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD DE L'ATCHAFALAYA, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.

7 mai ROBT. G. DIXON, caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—87

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été :

DE CARROLLTON.

Un char à cheval à 4 heures du matin.			
"	"	à vapeur 6	"
"	"	8	"
"	"	10	"
"	"	12	"
à cheval à 2 heures de l'après-midi,			
"	"	4	"
"	"	6	"
"	"	8 heures du soir,	
à cheval à 10			"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS :

Un char à vapeur à 7 heures du matin.			
"	"	9	"
"	"	11	"
"	"	1 heure de l'après-midi.	
"	"	3	"
"	"	5	"
"	"	7	"
"	"	9 du soir.	

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures et demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin, l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orleans, 15 avril 1836.

22 avril L. F. GENERES.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 2 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoignure des rues Candelet et Levée. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. situés dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

EGAREE ou VOLEE de l'écurie sur le railroad Pontchartrain, une jument dunn, âgée de cinq ans, la crinière et la queue blanches. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera ladite jument à MM. Welsh & Lyall, ouvreurs, rue des Remparts. 28 mai—6

FERDU.—Echappé de chez M. Gaiennié dans le faubourg d'en bas, (vers le 19 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à

G. DORSEY,
3 mai—87 38 Nouvelle Levée

AVIS—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $26 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui désirent louer leurs esclaves, à s'adresser à R. S. SMITH,
7 mai—2m dans les bureaux de la compagnie.

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Huzeur, à l'ordre de M. Louis Genseron et endossés par lui, et paraphés se surseter par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Pavageau, à l'ordre de Nelson Derbigny et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête ser payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; la paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 31 av—87

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeraient en lui leur confiance. F. LAVILLE,

S'adresser au comptoir d'Hypolite Baloc, rue Conti entre Chartres et Royale. 26 av—1m

LE dit conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme. Ve. Miller, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivans, savoir :

Le 21 courant, un étalon isabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.

Le 22, un poulet cheval noir, front et 2 pieds de derrière blancs et un T à la cuisse du montoire

Le 23 ou 24, un petit cheval bai à taux crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guillotet, constr, mément aux ordonnances de police, &c &c

25 mai—10, J. PENAS.

AVIS—Vendredi, 20 mai, dans la matinée, un bateau aborda presqu'en face de la maison de campagne de Mr. L. B. Macarty, dans la troisième municipalité. On croit que ce bateau était manœuvré par deux blancs; que peu de temps après avoir abordé ils débarquèrent sur la Levée 4 balles de coton et en suite traversèrent la rivière avec ledit bateau. Les marques des balles de coton ont été coupées, mais les chiffres du poids sont encore visibles. Le propriétaire de ces 4 balles peut les recouvrer, après avoir indemnisé des peines, payé les frais et donné des preuves de sa propriété, en s'adressant à Mr. Bernie Rud, près de la maison de campagne de Mr. Macarty, ou à Charles Clark, encoignure des rues Marigny et Amour.

23 mai—3

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Lavergne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de lui présenter leurs titres pour être payés.

J. SINSON,
rue Grande-Hommes, Nos 8, près de l'Esplanade.
23 mai—3

UN homme d'un certain âge, capable d'enseigner à des enfants de 6 à 12 ans, trouvera un emploi convenable en fournissant de bonnes recommandations, à se placer comme instituteur dans une famille habitant la campagne. S'adresser à M. Moreau, à l'école centrale.
10 mai—3,1ps

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P. M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix : 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix. 24 mars

PROCLAMATION.
BY
EDWARD D WHITE,
Governor of the State of Louisiana.

Whereas, Representatives of the State of Louisiana in the Congress of the United States for the twenty-fifth Congress, to serve for two years ensuing the third day of March, eighteen hundred and thirty-seven are required by law to be elected, on the first Monday of July next and the two following days to wit :

One Representative to the 25th Congress to be chosen in the first Congressional District, composed of the counties of Orleans, German Coast, Acadia and Lafourche.

One Representative to the 25th Congress, to be chosen in the second Congressional District, composed of the counties of Iberville, Pointe Coupée, and Feliciana.

One Representative to the 25th Congress to be chosen in the third Congressional District, composed of the counties of Attakapas, Opelousas, Rapides, Natchitoches, Ouatchita and Concordia.

And whereas, it is provided by law, that on the days aforesaid, there shall be elected one Senator from each of the following Senatorial Districts, to serve for the term of four years, to wit :

One Senator from the country of German Coast.
One Senator from the county of Acadia,
One Senator from the county of Opelousas.
One Senator from the county of Rapides.
One Senator from the county of Concordia.
One Senator from the district comprehending the parishes of St Helena, St Tammany, Washington and Livingston.

One Senator from the first district within the county of Orleans.

And one Senator from the third district within the county of Orleans.

And whereas, it is also provided by law, that on the said first Monday in July next and the two following days, fifty Representatives to the General Assembly of the State of Louisiana, shall be elected and chosen to serve for the term of two years, throughout the State, in the following manner, to wit :

One Representative to be chosen in the parish of Plaquemines.
One Representative in the parish of St Bernard.
Seven Representatives in the parish of Orleans.
One Representative in the parish of Jefferson.
One Representative in the parish of St Charles.
One Representative in the parish of John the Baptist
Two Representatives in the parish of St Charles.
One Representative in the parish of Assumption.
Two Representatives in the parish of Lafourche Interior.
One Representative in the parish of Terrebonne.
One Representative in the parish of Iberville.
One Representative in the parish of West Baton Rouge.
One Representative in the parish and county of Pointe Coupée.
One Representative in the parish of Concordia and Carroll.
Two Representatives in the parish and county of Natchitoches.
One Representative in the parish of Catahoula.
Two Representatives in the parish of Rapides.
One Representative in the parish of Avoyelles.
Three Representatives in the parish of St Landry.
Two Representatives in the parish of Lafayette.
One Representative in the parish of St Martin.
One Representative in the parish of St Mary.
Two Representatives in the parish of East Baton Rouge.
One Representative in the parish of Claiborne.
One Representative in the parish of Ouachita
Two Representatives in the parish of East Feliciana
Two Representatives in the parish of West Feliciana.
One Representative in the parish of Washington.
One Representative in the parish of St Helena.
One Representative in the parish of Livingston.
One Representative in the parish of St Tammany.

Now therefore, I have thought proper to issue this my proclamation, notifying the electors throughout the State of the elections aforesaid, and commanding all parish judges, sheriffs and other officers therein concerned, to hold the said elections on the day aforesaid, within their respective districts, counties and parishes, and to cause the same to be conducted, and a return thereof to be made in the manner and within the time prescribed by law.

Given under my hand and seal of the state at the city of New Orleans, this second day of May, eighteen hundred and thirty-six, and in the year of the Independence of the United States the sixtieth.

E D WHITE.

By the Governor.
MARTIN BLACHE,
Secretary of State.

SUCCESSION DE BALLESTA—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, le sixième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, je procederai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Francisco Ballesta, les esclaves, savoir :

1o. Hannah, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, bon sujet, avec son enfant Joséphine de deux ans.

2o. Magdelaine dite Suckey, de vingt six ans et ses deux enfans, Irène de quatre ans et Jeanne de dix mois.

3o. Rosalie, fille de Hannah, âgée de seize ans.

4o. Marguerite, fille de Hannah, de quatorze ans.

5o. François, nègre de vingt ans, bon sujet.

Conditions : Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

W. W. DUPLESSIS,
Register des testaments.

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs
4 mai

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

A l'instar de Paris, en gros et en détail

GAULHIAC & Co, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, viennent de recevoir par le navire Caledon, un assortiment de parfumeries fines en crême d'amandes amères, crême de concombre, dite de limaçon, savons à la rose et d'amandes, dito des dames, poudre surfine, le régénérateur des cheveux, philotrix, etc. mucillage, poudre de Laban, selenite pour la teinture des cheveux; peignes à noeuds en écaille, à étaper et à chignon, ou en buffle de toute façons, brosses de toutes espèces, pommades diffées à fausses queues, perruques d'hommes et de femmes; toupets métalliques et à crochets, pour à bandeaux lisses, raies de chair, frisettes et anglaises, coiffures faites pour les dames, etc. 1 juin

AVIS—C. A. FESSARD, député greffier.

Juin prochain, à son nouveau domicile, rue St-Philippe, No. , maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon.

UN COURS D'ENSEIGNEMENT

De lecture, d'écriture, de grammaire française et d'arithmétique pratique et commerciale, pour les enfans de couleur; la tenue des livres sera également enseignée aux élèves suffisamment avancés.

Pour de la même époque, il donnera un cours pratique de tenue de livres en partie double, alternativement les lundis, mercredi et vendredi pour le blanchis, et les mardi, jeudi et samedi pour les personnes de couleur; de 7 à 9 heures du soir.

24 mai—1m 24ps C. A. FESSARD.

FONDERIE DE LA N.-ORLEANS,

située sur la Nouvelle Levée de la 2e. Municipalité, faubourg Clouet, près la Presse à coton à vapeur.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qui l'ont honoré de l'établissement pour son compte particulier, et qu'il est prêt à exécuter dans le plus bref délai et dans le meilleur genre, aux prix les plus raisonnables, tous les ordres qui lui seront transmis.

L'établissement est maintenant dans le plus parfait état et peut fournir des pièces coulées de toute description, en fer et en cuivre; fournir des machines à bateaux à vapeur, et stationnaires, à haute et basse pression, bouilloires en fer forgé et en cuivre, pièces à eaux, moulins, roulaux, et chaudières à sucre, &c. Tout genre d'ouvrage de forge, tels que balustrades, balcons, ouvrages de navires, &c.

Les mêmes privilèges seront toujours conservés pour toutes les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur confiance par la continuation de leur suffrage.

27 mai—6,3ps THEODORE VAURIGAUD

AVIS—Attendu qu'il est positif que Alexandre Murray Caw, appartenant autrefois à la maison J. R. Poizat & co, de St. Thomas, s'est livré à des opérations illégales et réjudiciables à la dite maison, et a depuis quitté l'Etat; les sou signés se voient dans la nécessité d'annoncer que le di Alexander Murray Caw n'est plus associé de la maison J. R. Poizat & co., et conséquemment qu'aucune opération faite ou commencée par lui ne sera considérée obligatoire pour nous.

Saint Thomas, 25 avril 1836.

27 mai—12 J. R. POIZAT & Co.

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens privés à l'entresol. Le garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov87

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant française et anglais. bonne domestique de maison et très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 136, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—87

EN débarquement et à vendre par les soussignés, 30 paniers Champagne,
20 caisses Cerises à l'eau-de-vie, bouteilles blanches
10 dito Sardines à l'huile, de Colin,
20 dito Conserves de Colin
E. TASTET & A. DELAMARE.
26 mai rue St Louis. No 90

DEPOT de Voitures de la Louisiane—No. 46 et 48, rue Royale; les soussignés reçoivent par tous les arrivages de New-York, de nouvelles voitures et en ont en ce moment en débarquement 48 carrosses, parmi lesquels des barouches, hantlopes, barjoys; cabriolets, à deux places, do. à 1 place; landeaux; charriots légers, &c. &. tous parfaitement finis et du meilleur style des diverses manufactures des Etats-Unis.—Les dites voitures seront vendues à des prix très modérés et à des conditions avantageuses.

24 mai—15 H. BEACH & Co.

A VENDRE—Cinq Lustres d'occasion convenable, pour café ou salle de danse. S'adresser à la salle de bal encoignure Bourbon et Orléans, ou au soussigné, rue Bourbon, no. 238, entre Ste-Anne et Dumaine. [31 mai—3] J. A. LAUBUZE.

LINCOLN & MAYNARD, nos. 28 et 29 Nlle. Levée, offrent à vendre les articles suivans, reçus en consignation, en débarquement, savoir:

500 langues de bœufs fumées; 500 lb saucissons de Bologne; 19 barils bœuf sec; 100 do qualité inférieur; 100 do porc mess. étampé; 170 do farine superfine et 25 de whiskey commun. 2 juin

PROCLAMATION
PAR
EDWARD D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que le recensement de la population de l'Etat de la Louisiane au Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars prochain, pour l'habitation d'Urquhart et Milligan, et à la ligne inférieure par l'habitation appartenant à la succession de Nicolas Reggio, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui sont attachés à ladite habitation.

Et soixante six esclaves nommés :

Sant âgé de trente cinq ans; Dollar, quarante un, Peter 41; James 36; Robert 36; Abraham 35; John Blue 36; George 36; Jessy 31; Killie 31; Right 31; Julien 36; Daniel 41; James Rouge 41; Brooks 46; Old Abraham 61; Rubin 26; John Brown 36; Moses 36; Nicholas 31; Sandy 36; Billy 31; Davis 26; Sal mon 36; Phill 26, Little James, vingt cinq; Martin 21; Elick 31; Johnson 21; Daniel 26; Brooke 21; Charles 46; David 36; Morris 31; Frederick 17; Sally 41; Kitty 31, avec ses deux enfans, Anne de 8 ans et Louise de trois mois; Aimée 31; Philis 31, avec son enfant Milly, de onze mois, Jenny 31, avec ses deux enfans Josephine de six ans, et Sarah de huit mois; Anna 36 ans, avec ses deux enfans Melina de trois ans et Henry de quatorze mois; Rose 21, avec son enfant Peter de six ans; Maria 41, avec ses deux enfans, Isick de 4 ans et Nelson de deux ans; Adelaïde 31 ans, avec ses quatre enfans, Octavie de 9 ans, Henry de 4 ans, Sylvestre de 18 mois et Rosalie de 5 mois; Jane 26, Rody 31 avec son enfant Christine de six mois; Mary 26, avec son enfant Marguerite de 2 ans; Eliz : 26, avec son enfant Frank de 4 mois et Whilly de 31 ans.

Les animaux et vingt trois chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, chevaux et les soixante six esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

Les acquéreurs de la propriété ci-dessus décrite, et les esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de Mr. Gabriel Villeré, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et tout billet qui ne sera pas ponctuellement payé à son échéance, portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

La propriété et les esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication, et ne seront livrés qu'après que les conditions de la dite adjudication auront été remplies.

Paroisse Plaquemines, ce 7 mai 1836.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 mai—6,1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines—Succession de Delphin Villeré—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines, rendu le 4 mai courant, dans l'affaire de Culiste Villeré, Félix Villeré et Anatole Villeré contre les héritiers de Delphine Villeré et contre Gabriel Villeré, Jules Villeré et contre Jules Villeré, pour le partage des propriétés qu'il possède en commun avec les défendeurs.

Il sera vendu par le juge soussigné, vendredi le 10 de juin 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Delphin Villeré, conjointement avec Hugues Lavergne et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, savoir :

1. Une habitation établie en sucrerie, située au Détour des Anglais dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ 12 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant vingt neuf arpens et vingt huit toises de face sur quarante arpens de profondeur, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui y sont attachés.

Et quarante sept esclaves nommés :

Cyrus âgé d'environ 24 ans; Big Louis 34; Anthony, 34; Stephen 39; Addison 29; Little Stephen 24; Nelson 24; William 26, Richmond 34; Dick 41; Old Jacob 31; York 29; Jacob 24; Bob 24; Gaye 21; Black Henry 24; Little Lunt 20; Yellow-Louis 20. Little Sam; Natt 44; Yellow William 22; Vincent 21, Richard 35; Billy 20; Patrick 26; Jack 31; Joe 34; Judith alias July 51; Nancy 24; Marthe 21, avec un enfant de huit mois; Sally 31; True Love, vingt quatre, avec son enfant Etienne âgé de cinq ans, Rachel, trente six, avec ses deux enfans Polly âgé de neuf ans et Jack de 5 ans; Lydia 19; Jeanne 24; Diana 19, avec son enfant âgé de 4 mois; Iris 28, avec son enfant Tom âgé de 10 mois; Polly 39; Wright, orphelin âgé de deux ans; Washington, orphelin âgé de trois ans, et Davis, orphelin âgé de douze mois.

Les animaux et onze chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, les chevaux et les quarante sept esclaves seront vendus en un seul lot, payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

2. Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Bernard, à environ 7 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, connue sous le nom d'habitation Conseil et composée de plusieurs morceaux de terre ainsi qu'il est ci-après décrit, savoir :

1. Un morceau de terre mesurant 6 arpens de face au fleuve avec la profondeur qu'il peut y avoir, borné à